



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 064-216404178-20251219-DEL_2025_068-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 13

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
12/12/2025

Date d'affichage
12/12/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s) :

M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, M. DE VICARI Olivier donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MULLER Véronique

Etaient absent(s) :

Mme PAYOT Marie

Etaient excusé(s) :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. DE VICARI Olivier, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_068

Objet : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ANTICIPE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 2 622 292 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Crédits ouverts concernant les opérations d'investissement en 2025 (non compris les remboursements de dette et les restes à réaliser de 2024) – chapitres 20, 204, 21 et 23) :

1 748 479 €

Limite maximale d'autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du Budget 2026.

$$1\,748\,479 \text{ €} \times 25\% = \underline{\underline{437\,119,75 \text{ €}}}$$

Il est ainsi proposé d'ouvrir les crédits sur les opérations suivantes dans la limite de l'enveloppe mentionnée plus haut :

Numéro opération	Articles	Intitulé opération	Ouverture par anticipation proposée
321	2128	Voirie	200 000,00 €
348	2188	Acquisitions diverses	7 000,00 €
348	2184	Acquisitions diverses	3 000,00 €
354	21351	Bâtiments divers	10 000,00 €
356	21312	Bâtiments scolaires	7 119,75 €
358	2158	Acquisition matériels Service Technique	5 000,00 €
363	2183	Matériel informatique et logiciels	5 000,00 €
400	2128	Réhabilitation Cantet	200 000,00 €
TOTAL			437 119,75 €

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 10 décembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE les ouvertures de crédits en investissement au titre de l'exercice 2026 dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,